

B.B.T.C.
Big Brother Trading Corporation
Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS
501 369 110 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 30 JUIN 2024

Le président, Phil LE FRANÇOIS, et associé unique, a pris les décisions portant sur les points suivants :

1. Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Affectation des résultats
3. Conventions réglementées

Résolution n°1 : Examen des comptes annuels de l'exercice clos

Le président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, du bilan, du compte de résultat, et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de **33 542,00 euros**.

Le président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les arrête définitivement, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de **926 002 euros** et un bénéfice de **33 542,00 euros**.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

Le président examine ensuite l'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **33 542 euros** de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire : **33 542,00 euros**
- Report à nouveau créditeur : **489 115,00 euros**

Affectation :

- En report à nouveau : **33 542,00 euros**
- En distribution de dividendes : **0 euro**

Résolution n°3 : Conventions réglementées

Le président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions (conformément aux modalités de l'article L.227-10 du Code de Commerce) ont fait l'objet d'avenant.

Rappel d'objet de ces conventions :

- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E. et la société B.B.T.C. modifiée par :
 - un premier avenant le 03 mars 2017,
 - un deuxième avenant le 09 août 2020,
 - un troisième avenant le 31 décembre 2020,
 - un quatrième avenant le 31 décembre 2021,
 - un cinquième avenant le 31 décembre 2022,
 - un sixième avenant le 31 décembre 2023,
- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E.I et la société B.B.T.C. modifiée par :
 - un premier avenant le 03 mars 2017,
 - un deuxième avenant le 09 août 2020,
 - un troisième avenant le 31 décembre 2020,
 - un quatrième avenant le 31 décembre 2021,
 - un cinquième avenant le 31 décembre 2022,
 - un sixième avenant le 31 décembre 2023,
- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.Q.H.S.E et la société B.B.T.C. modifiée par :
 - un premier avenant le 03 mars 2017,
 - un deuxième avenant le 09 août 2020,
 - un troisième avenant le 31 décembre 2020,
 - un quatrième avenant le 31 décembre 2021,
 - un cinquième avenant le 31 décembre 2022,
 - un sixième avenant le 31 décembre 2023,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président qui s'engage à effectuer toutes les formalités requises au dépôt des comptes annuels.

Le Président Philippe LEFRANÇOIS


BIG BROTHER TRADING CORPORATION
B.B.T.C.
18, rue Penthièvre
75008 PARIS
501 369 110 RCS Paris

31/12/2023

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

B.B.T.C.
Big Brother Trading Corporation
Société par actions simplifiée au capital de 46 000 euros
Siège Social : 10 rue de Penthièvre 75008 PARIS
501 369 110 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 30 JUIN 2024

Le président, Phil LE FRANÇOIS, et associé unique, a pris les décisions portant sur les points suivants :

1. Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023
2. Affectation des résultats
3. Conventions réglementées

Résolution n°1 : Examen des comptes annuels de l'exercice clos

Le président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, du bilan, du compte de résultat, et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 font apparaître un bénéfice de **33 542,00 euros**.

Le président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les arrête définitivement, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de **926 002 euros** et un bénéfice de **33 542,00 euros**.

Résolution n°2 : Affectation du résultat

Le président examine ensuite l'affectation du résultat et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **33 542 euros** de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire : **33 542,00 euros**
- Report à nouveau créditeur : **489 115,00 euros**

Affectation :

- En report à nouveau : **33 542,00 euros**
- En distribution de dividendes : **0 euro**

Résolution n°3 : Conventions réglementées

Le président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, des conventions (conformément aux modalités de l'article L.227-10 du Code de Commerce) ont fait l'objet d'avenant.

Rappel d'objet de ces conventions :

- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E. et la société B.B.T.C. modifiée par :
 - un premier avenant le 03 mars 2017,
 - un deuxième avenant le 09 août 2020,
 - un troisième avenant le 31 décembre 2020,
 - un quatrième avenant le 31 décembre 2021,
 - un cinquième avenant le 31 décembre 2022,
 - un sixième avenant le 31 décembre 2023,
- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.E.I et la société B.B.T.C. modifiée par :
 - un premier avenant le 03 mars 2017,
 - un deuxième avenant le 09 août 2020,
 - un troisième avenant le 31 décembre 2020,
 - un quatrième avenant le 31 décembre 2021,
 - un cinquième avenant le 31 décembre 2022,
 - un sixième avenant le 31 décembre 2023,
- Convention d'assistance conclue le 08 août 2016 entre la société A.T.Q.H.S.E et la société B.B.T.C. modifiée par :
 - un premier avenant le 03 mars 2017,
 - un deuxième avenant le 09 août 2020,
 - un troisième avenant le 31 décembre 2020,
 - un quatrième avenant le 31 décembre 2021,
 - un cinquième avenant le 31 décembre 2022,
 - un sixième avenant le 31 décembre 2023,

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président qui s'engage à effectuer toutes les formalités requises au dépôt des comptes annuels.

Le Président Philippe LEFRANÇOIS


BIG BROTHER TRADING CORPORATION
B.B.T.C.
18, rue Penthièvre
75008 PARIS
501 369 110 RCS Paris

Désignation de l'entreprise : SAS BBTCDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise 20 RUE BARTHELEMY THIMONNI13500 MARTIGUESDurée de l'exercice précédent*12

Número SIRET*50136911000041Néant☐*

				Exercice N clos le,31122023		N-131122022		
		Brut1	Amortissements, provisions2	Net3	Net4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES*	Capital souscrit non appelé(I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	60 706	AG	60 294	411	3 648	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	145 406	AU	115 916	29 490	29 359	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	1 528 102	CV		1 528 102	1 528 102	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	24 059	BI		24 059	27 909		
TOTAL (II)		BJ	1 758 273	BK	176 211	1 582 062	1 589 018	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	6 243	BM		6 243	4 660	
	En cours de production de biens	BN		BO				
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			309 525	
	Autres créances (3)	BZ	98 261	CA		98 261	162 162	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	102 042	CG		102 042	15 082	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	32 770	CI		32 770	10 255	
	TOTAL (III)	CJ	239 315	CK		239 315	501 685	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler(IV)	CW	14 975			14 975	14 975	
	Primes de remboursement des obligations(V)	CM						
	Ecart de conversion actif*(VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 012 563	1A	176 211	1 836 352	2 105 677	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(0)	(3) Part à plus d'un an :	CR	90 901
Clause de réserve de propriété :*			Stocks :			Créances :		

* Des informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2023
Dossier N° BBTC en Euros. Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS BBTC			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :46....0.0.0.....)	DA	46 000	46 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 600	4 600
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	489 115	408 013
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	33 542	81 102
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	15 140	15 140
	TOTAL (I)	DL	588 397	554 855
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	471 207	558 945
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	590 869	836 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 837	55 019
	Dettes fiscales et sociales	DY	116 043	100 462
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA		96
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	1 247 955	1 550 822
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 836 352	2 105 677
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont ┌ Réserve spéciale de réévaluation (1959) ├ Ecart de réévaluation libre └ Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	279 889	155 576
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.